



Malfaçon sur la construction d'une maison

Par **ncadegros**, le **05/01/2008** à **09:39**

Bonjour, je fait actuellement construire un maison. Je suis passé par Maison capri. Ce constructeur est en liquidation judiciaire. J'ai une malfaçon sur mon escalier, qui doit prendre en charge sa réparation ? Le garant ou l'assurance dommage ouvrage ? Sachant qu'il n' y pas eu reception à cause de la liquidation judiciaire du constructeur. Je vous remercie d'avance pour votre réponse

Nicolas CADEGROS
0608691238

Par **jeetendra**, le **05/01/2008** à **13:32**

bonjours, bonne année à vous, pour votre problème de malfaçons vous avez la possibilité de faire jouer votre assurance dommage ouvrage, c'est plus sur et rapide.

Sinon autre possibilité mais plus aléatoire demander à l'entreprise garante des travaux de réparer les malfaçons en vertu de ses obligations contractuelles, courage, cordialement